



Nuisances sonores permanentes

Par **Marishka**, le **05/05/2024** à **18:28**

Bonjour,

Je me tourne vers vous aujourd'hui car je rencontre un problème de nuisances sonores constantes qui impactent grandement ma qualité de vie. Depuis un certain temps, je suis confronté à des bruits provenant à la fois de mes voisins du dessus et du magasin situé à côté de chez moi.

Les bruits émanent principalement des pas lourds et des grincements de parquets fréquents en provenance de l'appartement au-dessus du mien, faisant trembler tout mon appartement, me réveillant en sursaut en plein milieu de la nuit, etc. Les voisins n'étaient pas présents lors de mon emménagement, et ne sont revenus que 6 mois ensuite, ce qui explique pourquoi je m'y suis installé. J'ai déjà essayé de dialoguer avec eux (notamment lorsque la dame passait l'aspirateur à 23h), ils me disent qu'ils vont faire attention mais rien ne change.

De plus, juste à côté de ma chambre, le local de stockage du magasin voisin est également une fréquente source de bruit, avec des livraisons matinales, des bruits de monte-charge, transpalette.. qui perturbent régulièrement mon quotidien. Je suis conscient que le bruit fait partie de la vie en communauté, mais ces perturbations sont devenues excessives et affectent ma santé mentale et ma capacité à me reposer, malgré l'utilisation de boules quiès pour dormir, et le port quasi permanent d'un casque à réduction de bruit.

Je me tourne donc vers vous pour recueillir des conseils et des recommandations sur la manière de gérer cette situation. Existe-t-il des recours légaux que je pourrais envisager ? Ou des stratégies de médiation que je pourrais mettre en œuvre pour résoudre ce problème de manière amiable ?

Je précise que je regarde déjà régulièrement pour déménager, mais vivant à Paris, il est très

compliqué de trouver avec l'approche des jeux Olympiques. Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Par **yapasdequoi**, le **05/05/2024** à **20:46**

Bonjour,

Un lien utile ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

Sans vouloir vous décourager, déménager aboutira plus vite que tout autre recours.